

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 JUIN 2022

\* \* \* \* \*

**PRESENTS** : MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, M. SCHWEYER, Mmes GIGNON, FLUZIN, GOUSSAUD, M. GOUNY.

**EXCUSES** : Mme DALOT, M. GUILLEMET, Mme BOURGOIS, MM. PETIT, DUFOSSE, PAROTON.

## PROJET MAM : CHOIX DES ENTREPRISES

Mr le 1<sup>er</sup> Adjoint informe le Conseil des résultats définitifs de la consultation suite à l'ouverture des plis pour le marché concernant la reconversion de la salle polyvalente en Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Il rappelle que ce marché de travaux estimé à 136 500 € H.T comportait 7 lots : Démolition - Maçonnerie - Carrelage, Menuiseries, Plâtrerie - Isolation - Faux Plafonds, Peinture, Sols Collés, Plomberie - Chauffage - Ventilation, Electricité et que l'analyse a été faite en tenant compte d'une part du prix à hauteur de 40 % et d'autre part de la valeur technique à hauteur de 60 %.

Il ressort de la notation effectuée après application des coefficients de pondération par le Maître d'Œuvre la SAS BAUDOIN Béatrice, Architecte DPLG que les entreprises les plus performantes sont :

Pour le Lot N°1 la SARL PEREIRA LAMY à POULIGNY NOTRE DAME

Pour le Lot N°2 la Société CREUSE AGENCEMENT à GUERET seule à avoir répondu

Pour le Lot N°3 la Société SOGEB MAZET à MONTLUCON seule à avoir répondu

Pour le Lot N°4 la SARL COULEURS DECO à LA CHATRE

Pour le Lot N°5 la SARL COULEURS DECO à LA CHATRE

Pour le Lot N°6 la Société SAS D. PAROTON à GUERET seule à avoir répondu

Pour le Lot N°7 la Société SAS D. PAROTON à GUERET seule à avoir répondu

En conséquence, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer :

- Le marché du lot 1 à la SARL PEREIRA LAMY pour un montant de 16 537 € HT
- Le marché du lot 2 à la Société CREUSE AGENCEMENT pour un montant de 26 652.37 € H.T
- Le marché du lot 3 à la Société SOGEB MAZET pour un montant de 22 376.70 € H.T
- Le marché du lot 4 à la SARL COULEURS DECO pour un montant de 8 121 € H.T
- Le marché du lot 5 à la SARL COULEURS DECO pour un montant de 8 574 € H.T
- Le marché du lot 6 à la Société SAS D. PAROTON pour un montant de 27 000 € H.T
- Le marché du lot 7 à la Société SAS D. PAROTON pour un montant de 9 670 € H.T

**CONFIRME** que les crédits budgétaires suffisants pour un total de 200 900 € ont bien été inscrits au Budget Principal 2022.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.